

2026 • 2027 MASTÈRE SPÉCIALISÉ® ADAPTATIONS - URBANISME, PATRIMOINES, ENVIRONNEMENT ET MILIEUX

PARIS
VAL DE
SEINE
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE



Mastère spécialisé®
adaptations



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
LA FORMATION	4
ORGANISATION DE LA FORMATION	5
GRILLES DU PROGRAMME	7
CALENDRIER	9
ADMISSION	10
CONTACTS	11

INTRODUCTION

Les effets des bouleversements socio-écologiques obligent à une remise à plat des processus d'urbanisation : de l'aménagement vers un possible "ménagement des territoires". Nos manières d'appréhender les questions urbaines, péri-urbaines, rurales et paysagères se trouvent confrontées à des prises de conscience sur le besoin de gérer au mieux ce dont on hérite (forme urbaine, traces historiques, patrimoines vivants, infrastructures, ressources...) tout en réfléchissant à leur nécessaire actualisation (Climatique, économique, sociale...).

Le Mastère Spécialisé[®] "Adaptations – Urbanisme, patrimoines, environnement et milieu », porté par l'ENSA Paris-Val de Seine, souhaite former de nouveaux professionnels : des éco-urbanistes stratèges, capables de concilier patrimoines bâtis et milieux vivants, systèmes écologiques et projet de territoires.

La formation porte trois ambitions pédagogiques :

- Concilier dans une même formation urban design, urban planning et écologie critique ; patrimoine, éco-conception et gestion d'un projet urbain. Avoir la capacité à intégrer autant la maîtrise d'ouvrage publique qu'un bureau d'étude en urbanisme ;

- Se doter d'un bagage théorique, réflexif, critique et pratique, permettant de concevoir, monter, et suivre un projet de territoire de qualité, avec élus, services techniques et BET externes, et pour pouvoir le tenir dans le temps, grâce à l'affirmation de postures engagées ;
- Former des professionnels combattifs (stratèges), ayant appris à développer un projet urbain et à le défendre, avec la capacité de tenir une posture critique sur une période longue. La difficulté des porteurs de projets innovants, alternatifs ou engagés, est souvent d'arriver à conserver dans le temps les principes initiaux d'un projet, souvent soumis aux aléas politiques, économiques et de l'administratif.

Ouverte aux jeunes diplômés comme aux professionnels plus expérimentés, la formation accueille des profils variés – architectes, urbanistes, géographes, paysagistes, écologues... – et leur donne les moyens pour agir sur des territoires en mutation.

Les candidats pourront avoir une expérience professionnelle en maîtrise d'œuvre ou d'ouvrage, et pourront développer dans cette formation d'autres compétences croisées en éco-urbanisme, patrimoines et écologie critique. Ils développeront une expertise à la fois opérationnelle et réflexive,

essentielle pour piloter des projets complexes, depuis l'analyse territoriale jusqu'à leur mise en œuvre. En rejoignant ce Mastère Spécialisé[®], vous intégrerez un programme où l'enseignement par le projet est central. Vous bénéficierez de l'accompagnement d'enseignants-chercheurs et de professionnels engagés, et contribuerez à inventer de nouvelles pratiques d'urbanisme capables de répondre, avec sobriété et exigence, aux bouleversements du XXI^e siècle.

L'ENSA Paris-Val de Seine a obtenu l'accréditation de la CGE pour le Mastère Spécialisé[®] "Adaptations – Urbanisme, patrimoines, environnement et milieu" le 16 mars 2026, pour 2 années.

¹ Le label qualité Mastère Spécialisé[®], marque collective enregistrée et déposée à l'INPI, propriété de la Conférence des grandes écoles (CGE), est octroyé à une formation de 12 mois à 24 mois délivrant un diplôme d'établissement de niveau post-master (Bac+6).

LA FORMATION

Le Mastère Spécialisé® "Adaptations – Urbanisme, patrimoines, environnement et milieux" est délivré par l'ENSA Paris-Val de Seine. Il se déroule pendant de 2 à 3 semestres soit 12 à 18 mois pour les apprenants admis à s'inscrire (deux parcours possibles). La rentrée se déroule en septembre de chaque année.

Parcours 1 : 2 jours d'enseignement, 3 jours en entreprise pendant 2 semestres.

Parcours 2 : 2 jours d'enseignement pendant 2 semestres, 5 jours en entreprise pendant 1 semestre.

Le Mastère Spécialisé® dispense 432 heures encadrées d'enseignements obligatoires et 635 heures de travail personnel réparties en 6 unités d'enseignements (UE). Chaque UE regroupe plusieurs enseignements complémentaires. Une mission en entreprise et une thèse professionnelle s'ajoute à ces enseignements. L'ensemble de la formation permet l'attribution de 75 ECTS.

À l'issue de la formation, les diplômés maîtriseront un socle théorique, pratique et critique leur permettant de :

- Concevoir des projets urbains innovants et durables ;
- Interroger les enjeux et les méthodes pour garantir leur pertinence ;
- Monter et piloter des projets de territoire en collaboration avec les élus, les services



techniques et les bureaux d'études externes,

- Assurer la pérennité des projets dans le temps, grâce à une posture engagée et argumentée.

L'accent est mis sur la formation de professionnels capables de développer,

défendre et suivre un projet urbain avec rigueur et cohérence, malgré les aléas politiques, économiques ou administratifs. La capacité à maintenir les principes initiaux d'un projet sur le long terme est en effet un défi majeur pour les porteurs de projets urbains.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Les enseignements

Les enseignements sont répartis au de 6 UE dont 2 sont dédiées à l'enseignement du projet (UE 3 et UE 6). Ils sont structurés en cours magistraux (CM) et en travaux dirigés (TD) afin de toujours articuler théorie et pratique et de favoriser une pédagogie horizontale.

Les thématiques abordées dans les UE 1, 2, 4 et 5 s'organise autour de 4 grands axes :

- Législations, économie et pratiques ;
- Histoires, théories et prospective ;
- Méthodes de compréhension d'un territoire ;
- Actualités et critique.

L'enseignement du projet et par le projet est un des fondamentaux de cette formation. Projeter un futur, lire un lieu donné et en envisager les améliorations, intégrer des contraintes, tout en développant une idée, en passant d'une intuition à une intention, tout cela dépasse le cadre strict de la maîtrise d'œuvre et s'applique à tous les acteurs de la conception urbaine. Cet enseignement propose donc de mettre en place un projet d'éco-urbanisme fondé sur le respect de l'existant et des patrimoines bâti et naturel, qui sera mis en place à partir de cas réels, en lien avec des collectivités locales, pour concevoir un projet de stratégie territoriale.

Les enseignements représentent 412 heures encadrées est 485 heures de travail personnel, valant 45 ECTS.



Le mode de validation des enseignements

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées soit par contrôle continu, soit par examens à l'issue du semestre, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

La mission en entreprise

La mission en entreprise a pour objectif de permettre à l'apprenant de mettre en application les enseignements théoriques reçus sur une problématique concrète et stratégique de l'entreprise, en lien immédiat avec la thématique du Mastère Spécialisé®. Elle est au minimum d'une durée continue de 7 mois à temps partiel ou de 4 mois à temps complet. Elle peut ainsi être réalisée en alternance des enseignements à temps partiel (semestre 1 et 2) ou lors d'un semestre supplémentaire (semestre 3) à plein temps.

À l'issue de cette mission en entreprise, l'apprenant produit un journal de bord décrivant le cadre de la mission (l'entreprise, son fonctionnement, le positionnement de l'apprenant), les missions confiées et les réalisations de l'apprenant. Ce journal de bord est présenté lors d'une soutenance individuelle devant un jury, accompagné de la grille d'évaluation remplie par le tuteur ou la tutrice de la mission en entreprise.

La mission en entreprise représente 30 heures de travail personnel, valant 10 ECTS.

La thèse professionnelle

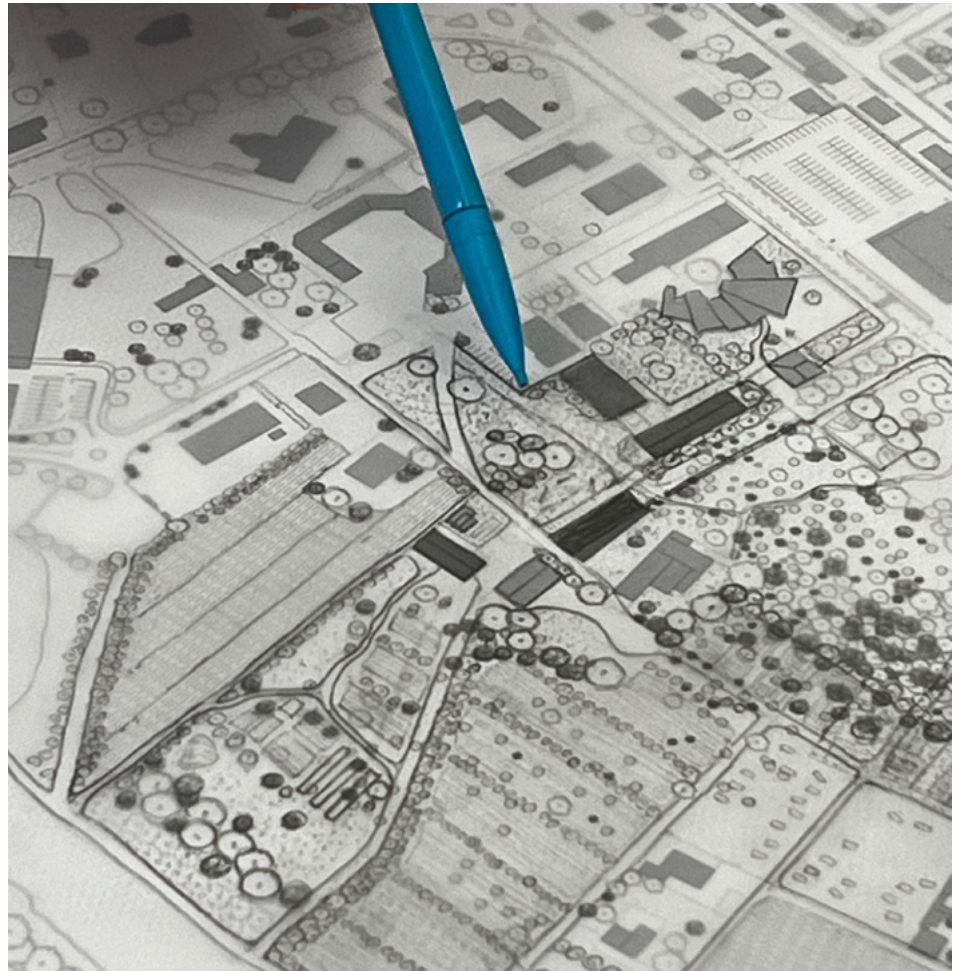
Elle constitue un travail personnel qui permet à l'apprenant de traiter un sujet en lien avec le domaine du Mastère Spécialisé® et les préoccupations rencontrées dans l'entreprise d'accueil lors de la mission en entreprise. Il s'agit de conduire une recherche amenant à une mise en application dans l'organisme d'accueil, des enseignements théoriques reçus en mode projet. Cette thèse est rédigée lors des semestres 1 et 2 ou lors du semestre 3, faisant ainsi le lien avec la mission en entreprise.

À l'issue de cette thèse professionnelle, l'apprenant présente sa thèse lors d'une soutenance individuelle devant un jury.

La thèse professionnelle représente 20 heures encadrées et 120 heures de travail personnel, valant 20 ECTS.

L'obtention du diplôme

Le Mastère Spécialisé® "Adaptations – Urbanisme, patrimoines, environnement et milieux" est délivré par un jury de diplôme après la validation de l'ensemble des unités d'enseignement (UE), de la mission en entreprise et de la thèse professionnelle. Il permet l'acquisition de 75 ECTS.



GRILLES DU PROGRAMME

SEMESTRE 1

ENSEIGNEMENTS	HEURES ENCADRÉES	HEURES DE TRAVAIL PERSONNEL	TOTAL	ECTS
UE 1 - Histoires, théories et prospective	32	20	52	3
UE 1 - A - Contre-Histoire : patrimoine urbain et milieux vivants	8	8	16	1
UE 1 - B - Théories (concepts) et actualité de l'urbanisme écologique et patrimonial	8	8	16	1
UE 1 - C - Prospectives urbaines (y compris sur l'existant)	16	4	20	1
UE 2 - Méthodes de compréhension d'un territoire : Penser, Représenter, restituer	82	60	142	6
UE 2 - A - Inventaires biodiversitaires et écologiques (flore, sols, eau, climat)	12	9	21	1
UE 2 - B - Enquêtes patrimoniales élargies (archives, récits, mémoires)	12	9	21	1
UE 2 - C - Cartographier le déjà-là (vivant, sol, patrimoine...), quantitatif SIG et sensibles	16	12	28	1
UE 2 - D - Caractérisation (rationnelle), hiérarchies de valeur et grilles d'analyse	10	7	17	1
UE 2 - E - Tests projectuels sensibles (intuitifs) du territoire	14	10	24	1
UE 2 - F - Expérimentations graphiques et plastiques	8	6	14	
UE 2 - G - Analyse systémique : Objets-récits : brique, arbre, robinet..., tisser une histoire et remonter les interrelations	10	7	17	1
UE 3 - Studio de projet	108	150	258	14
UE 3 - A - Conférence inaugurale : urbanisme et adaptation	2	4	6	10
UE 3 - B - Visites de sites	16	16	32	
UE 3 - C - Stratégie urbaine d'adaptation (diagnostic et prospective)	30	60	90	
UE 3 - D - Plan-guide éco-patrimonial (cahier des charges)	30	60	90	
UE 3 - E - Semaine intensive UCL (échange européen)	30	10	40	4
TOTAL SEMESTRE 1	222	230	452	23

SEMESTRE 2

ENSEIGNEMENTS	HEURES ENCADRÉES	HEURES DE TRAVAIL PERSONNEL	TOTAL	ECTS
UE 4 - Législations, économie et pratiques	78	105	183	7
UE 4 - A1 - Philosophie de la règle, évolution (histoire) politique du droit de l'urbanisme	4	6	10	2
UE 4 - A2 - Règlements urbains (outils : RNU...) et TD de comparaisons internationales	10	15	25	
UE 4 - A3 - Règlements patrimoniaux (inscription, SPR...)	4	6	10	
UE 4 - A4 - Droits de la nature et initiatives internationales (fleuves, forêts...)	4	6	10	
UE 4 - B1 - Théorie : Fondamentaux de l'économie urbaine	6	9	15	2
UE 4 - B2 - Critique : Economie politique de la production urbaine	8	12	20	
UE 4 - B3 - Pratique : Modèles économiques urbains actuels	8	12	20	
UE 4 - B4 - Retours d'expériences alternatives : ESS, circularité, frugalité et redirection	8	12	20	
UE 4 - C1 - Accès à la commande et code des marchés publics	6	9	15	2
UE 4 - C2 - Déroulement d'une mission opérationnelle	4	6	10	
UE 4 - C3 - Organisation d'une équipe, connaissance des acteurs	4	6	10	
UE 4 - D - Étude de cas TD (planification, économie, montage)	12	6	18	
UE 5 - Actualités et critique	28	14	42	3
UE 5 - A - Argumenter, exprimer une idée, convaincre : médiations et controverses	8	4	12	1
UE 5 - B - Décryptage de l'actualité politique, sociale et culturelle (Crises contemporaines)	12	6	18	1
UE 5 - C - Évaluation et analyse critique de projets urbains	8	4	12	1
UE 6 - Studio de projet	84	136	220	12
UE 6 - A - Approfondissement technique, réglementaire et économique du projet urbain	14	28	52	9
UE 6 - B - Coordination, médiation ou négociation du projet urbain (jeux de rôle - AMO)	28	56	74	
UE 6 - C - Expositions et restitutions prospectives (expliquer, convaincre..)	18	36	54	
UE 6 - D - Semaine intensive thématisée	24	16	40	3
TOTAL SEMESTRE 2	190	255	445	22

SEMESTRES 1 ET 2 (PARCOURS 1) OU SEMESTRE 3 (PARCOURS 2)

ENSEIGNEMENTS	HEURES ENCADRÉES	HEURES DE TRAVAIL PERSONNEL	TOTAL	ECTS
Mission en entreprise	0	30	30	10
Thèse professionnelle	20	120	140	20
TOTAL	20	150	170	30

TOTAL MASTÈRE SPÉCIALISÉ® "ADAPTATIONS – URBANISME, PATRIMOINES, ENVIRONNEMENT ET MILIEUX"	432	635	1 067	75
---	------------	------------	--------------	-----------

CALENDRIER

PARCOURS 1 (2 SEMESTRES)

SEMESTRE 1	SEMESTRE 1																	
SEMESTRE 1	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	
				VOYAGES SITES			SEMAINE INTENSIVE											
LUNDI			MISSION EN ENTREPRISE ET THESE PROFESSIONNELLE			MISSION ET THESE		MISSION EN ENTREPRISE ET THESE PROFESSIONNELLE										
MARDI																		
MERCREDI																		
JEUDI																		
VENREDI								ENSEIGNEMENTS										EXAMS

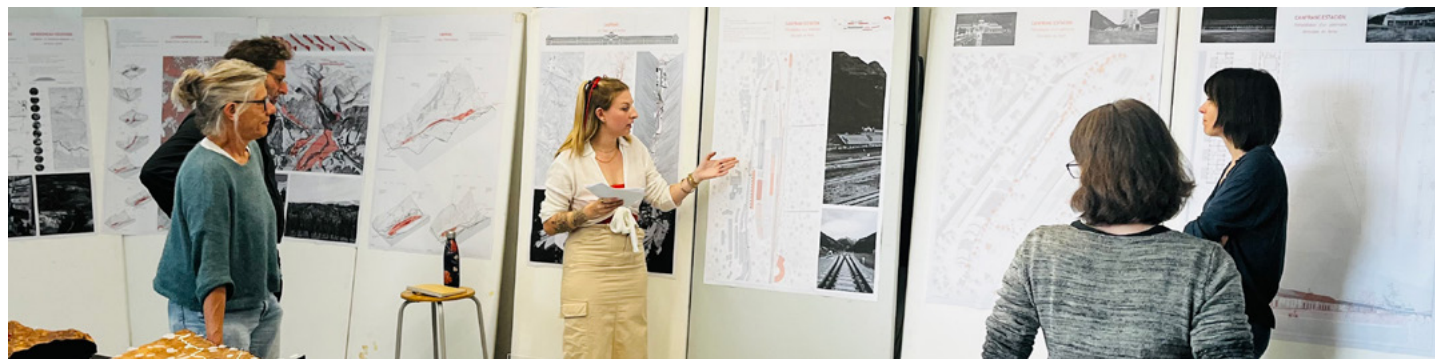
SEMESTRE 2	SEMESTRE 2																										
SEMESTRE 2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21						
						SEMAINE INTENSIVE													FINIRSE THESE		BOULANGERIE THESE	JURY DE DEFENSE					
LUNDI			MISSION EN ENTREPRISE ET THESE PROFESSIONNELLE					MISSION EN ENTREPRISE ET THESE PROFESSIONNELLE																			
MARDI																											
MERCREDI																											
JEUDI																											
VENREDI								ENSEIGNEMENTS										EXAMS							BOULANGERIE THESE		

PARCOURS 2 (3 SEMESTRES)

SEMESTRE 1	SEMESTRE 1																	
SEMESTRE 1	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	
				VOYAGES SITES			SEMAINE INTENSIVE											
LUNDI																		
MARDI			AUTRE ACTIVITE PROFESSIONNELLE			AUTRE ACTIVITE PRO		AUTRE ACTIVITE PROFESSIONNELLE										
MERCREDI																		
JEUDI																		
VENREDI								ENSEIGNEMENTS										EXAMS

SEMESTRE 2	SEMESTRE 2																	
SEMESTRE 2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	
						SEMAINE INTENSIVE												
LUNDI																		
MARDI			AUTRE ACTIVITE PROFESSIONNELLE					AUTRE ACTIVITE PROFESSIONNELLE										
MERCREDI																		
JEUDI																		
VENREDI								ENSEIGNEMENTS										EXAMS

SEMESTRE 3	SEMESTRE 3																							
SEMESTRE 3	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19					
																			FINIRSE THESE					
LUNDI								MISSION EN ENTREPRISE ET THESE PROFESSIONNELLE																
MARDI																								
MERCREDI																								
JEUDI																								
VENREDI																								



ADMISSION

Les enseignements

Admission classique

L'admission classique est ouverte aux titulaires :

- D'un titre d'ingénieur diplômé conférant le grade de master ;
- D'un diplôme d'une école de management, privée ou consulaire, conférant le grade de master dans les domaines de l'architecture, de l'ingénierie, du paysagisme, de l'urbanisme, de la géographie, de l'écologie et de disciplines connexes ;
- D'un diplôme de 3^e cycle habilité par les autorités universitaires (Diplôme national de master, DEA, DESS, DPLG ...) ou diplôme professionnel de niveau BAC +5 dans les domaines de l'architecture, de l'ingénierie, du paysagisme, de l'urbanisme, de la géographie, de l'écologie et de disciplines connexes ;
- D'un titre inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) niveau 7 notamment le diplôme d'État d'architecte mais également dans les domaines de l'ingénierie, du paysagisme, de l'urbanisme, de la géographie, de l'écologie et de disciplines connexes ;
- D'un diplôme étranger équivalent aux diplômes français exigés ci-dessus.

Admission par dérogation ou validation des acquis personnels et professionnels (VAPP)

L'admission par VAPP est ouverte :

- Aux titulaires d'un diplôme ou d'une attestation de validation d'un niveau équivalent M1 (avec 240 ECTS validés) sans expérience professionnelle ou ayant moins de trois ans d'expérience professionnelle en lien avec la formation visée ;
- Aux titulaires d'un diplôme de licence L3 (avec 180 ECTS validés) ou grade de Licence ou titre inscrit au RNCP niveau 6 (ancienne nomenclature niveau II) justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum, en lien avec la formation visée ;
- Aux professionnels justifiant a minima de 5 années d'expérience professionnelle pour lesquelles les activités exercées ont un lien avéré avec les compétences professionnelles visées par la formation.

Sélection des candidats

La sélection privilégie la cohérence entre le parcours académique et professionnel, le projet professionnel et les ambitions du programme, en valorisant à parts égales les profils issus du monde académique et ceux du monde professionnel.

1 - Admissibilité - Examen des dossiers

Les responsables pédagogiques évaluent l'expérience, les compétences et la motivation du candidat et établissent une liste de candidats admissibles sur la base du dossier.

2 - Admission - Entretien de motivation

Un entretien de 30 minutes est conduit par les responsables pédagogiques du Mastère Spécialisé®.

Il a pour objectif d'évaluer les compétences du candidat, son projet professionnel, et l'adéquation avec les attendus du Mastère Spécialisé®.

Le candidat est invité à présenter son parcours, à échanger sur les réalisations qu'il a menées et à répondre aux questions sur la motivation et les attentes.

Une décision du directeur arrête la liste des candidats admis et la liste complémentaire.

Calendrier

- **23 avril 2026** : Ouverture des candidatures pour le Mastère Spécialisé® Adaptations ;
- **4 juin 2026** : Clôture des candidatures pour le Mastère Spécialisé® Adaptations ;
- **26 juin 2026** : Audition des candidats admissibles en Mastère Spécialisé® Adaptations ;
- **9 juillet 2026** : Publication de la liste des admis en Mastère Spécialisé® Adaptations.

CONTACTS

RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

Nils LE BOT

Maître de conférences

nils-lebot@paris-valdeseine.archi.fr

Philippe SIMON

Professeur

philippe.simon@paris-valdeseine.archi.fr

RESPONSABLE ADMINISTRATIF

Bastien FRÉARD

Responsable du service

de l'insertion professionnelle et de la HMONP

01 72 69 63 54

bastien.freard@paris-valdeseine.archi.fr